



AULAB  
CONCEPTEUR D'AVENIRS

L'

# BSERVATOIRE

## DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

EN PARTENARIAT  
AVEC LA CCI  
DE L'ARTOIS

FÉVRIER 2012

NUMÉRO

7

## La fiscalité des collectivités en 2009



Afin de mieux appréhender les effets de la réforme de la fiscalité locale (suppression de la taxe professionnelle), les partenaires de l'Agence d'Urbanisme ont souhaité que la fiscalité locale soit traitée dans le cadre de l'observatoire du développement économique de l'AULAB.

En décembre 2010, nous avons publié une première lettre sur la fiscalité locale basée sur les données fiscales de 2004 et de 2008. Nous avons souhaité faire un nouveau point avec les dernières données fiscales disponibles avant la réforme de la taxe professionnelle.

### ◦ REPÈRES

- Le produit fiscal des collectivités a augmenté de 4,2% entre 2008 et 2009.
- Près de la moitié des revenus des collectivités provient du produit de la taxe professionnelle, un produit en augmentation de 4% entre 2008 et 2009.
- La part de la taxe professionnelle dans les recettes des collectivités est en légère diminution (-0,2%) entre 2008 et 2009.
- Après une période de croissance de la pression fiscale sur les ménages entre 2004 et 2008, on observe une légère diminution entre 2008 et 2009.



### ◦ PRÉFACE

Nous vous proposons dans un premier temps de faire un tour d'horizon des revenus fiscaux des communes à travers l'analyse des 4 taxes directes locales et de leurs évolutions. Dans un second temps, nous aborderons la question du niveau d'imposition.

Cette publication est basée sur les derniers chiffres complets fournis par les services fiscaux, soit ceux de l'année 2009. Cette analyse complète celle qui avait été publiée, il y a un an, sur la base des données fiscales de 2004 et de 2008.

Nous n'avons pas eu la possibilité d'analyser la fiscalité des ménages en raison de l'absence de données fiables. Cette question sera traitée ultérieurement dans l'observatoire des évolutions sociales et urbaines.

# Périmètre d'étude

L'analyse menée dans ce document fait référence aux périmètres du SCoT de l'Artois et de l'arrondissement de Béthune qui correspondent au périmètre de l'ancienne Chambre de Commerce et de l'Industrie de Béthune, aujourd'hui partie intégrante de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Artois.

La juxtaposition de ces 2 périmètres couvre les 4 intercommunalités composant le

SCoT de l'Artois (Communauté d'Agglomération Artois Comm., Communauté de Communes de Noeux et Environs, Communauté de Communes Artois-Lys, Communauté de Communes Artois-Flandres) ainsi que 4 communes des Communautés de Communes Mont de Flandres / Plaine de la Lys (Sailly-sur-la-Lys) et Flandres-Lys (Lestrem, Laventie, Fleurbaix).



Par commodité, les périmètres du SCoT de l'Artois et de l'arrondissement de Béthune sont regroupés pour les analyses suivantes et constituent ce que nous appellerons le "périmètre d'observation".



## ◦ SOURCES, MÉTHODOLOGIE ET ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION

Cette deuxième lettre sur le thème de la fiscalité locale a pour ambition de faire le point sur les revenus fiscaux des collectivités locales en 2009 et leurs évolutions depuis 2008. Par conséquent certains concepts, certaines notions ou conclusions développées dans cette étude peuvent faire référence à la première lettre d'observatoire "La fiscalité des ménages et des collectivités locales en 2008", à laquelle il est possible de se référer.

Les données exploitées dans cette lettre d'observatoire sont extraites de la base de données du Ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi et du Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat. Il s'agit des "comptes des communes" et des fichiers de "fiscalité directe locale".

La fiscalité locale est un sujet difficile à aborder lorsqu'il s'agit de comparer des territoires les uns avec les autres. Les modes de calcul sont différents quand on parle d'une région, d'un EPCI ou d'une commune. Pour l'analyse des revenus des collectivités, nous avons extrait l'apport de chaque taxe directe locale. Pour cela, nous avons calculé le produit par habitant, résultat de la somme des produits communaux, syndicaux et intercommunaux de chaque taxe, ramené au nombre d'habitants de chaque commune.

Enfin, l'indicateur sur le niveau d'imposition des communes exposé en dernière page fait intervenir 2 variables :

- le potentiel fiscal, qui représente le volume de recettes que la commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait le taux national d'imposition défini pour les communes de taille comparable;
- le produit fiscal, qui représente l'ensemble des recettes issues des 4 taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et taxe professionnelle).

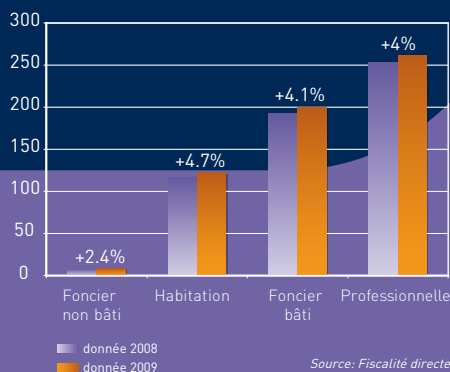
# Les ressources fiscales des collectivités

Le produit fiscal (par habitant) des collectivités a augmenté de 4,2% entre 2008 et 2009. Il est passé de 571 à 594€/habitant ce qui représente un niveau de croissance annuelle plus élevé qu'entre 2004 et 2008. Pour rappel, la croissance annuelle du produit fiscal entre 2004 et 2008 était de 2,6%.

Si le produit de la taxe professionnelle reste majeur dans les recettes fiscales des collectivités (44,3%), l'accroissement des produits de la taxe d'habitation (4,7%) et de la taxe sur le foncier bâti (4,1%) entre 2008 et 2009 est plus marqué.

A noter que le produit de la taxe professionnelle progresse malgré tout de 4% entre 2008 et 2009, après avoir connu une période de stagnation depuis 2004.

## • L'APPORT DES 4 TAXES SUR LES RESSOURCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN 2009 (EN €/HABITANT)



## ? PRODUIT FISCAL (recettes fiscales)

$$\begin{aligned} &= \\ &\text{Taxe d'habitation} \\ &+ \\ &\text{Taxe sur le foncier bâti} \\ &+ \\ &\text{Taxe sur le foncier non bâti} \\ &+ \\ &\text{Taxe professionnelle} \end{aligned}$$

## o LA TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI : UN PRODUIT FAIBLE MAIS EN PROGRESSION

En 2009, il s'agit toujours d'une taxe qui rapporte peu aux collectivités (9€/habitant en moyenne). Cependant, si le taux de variation annuelle du produit de la taxe était négatif entre 2004 et 2008, la tendance est désormais à l'augmentation. Ainsi le produit de la taxe sur le foncier non bâti a augmenté de 2,4% entre 2008 et 2009 alors qu'il avait baissé de 2,4% par an entre 2004 et 2008.

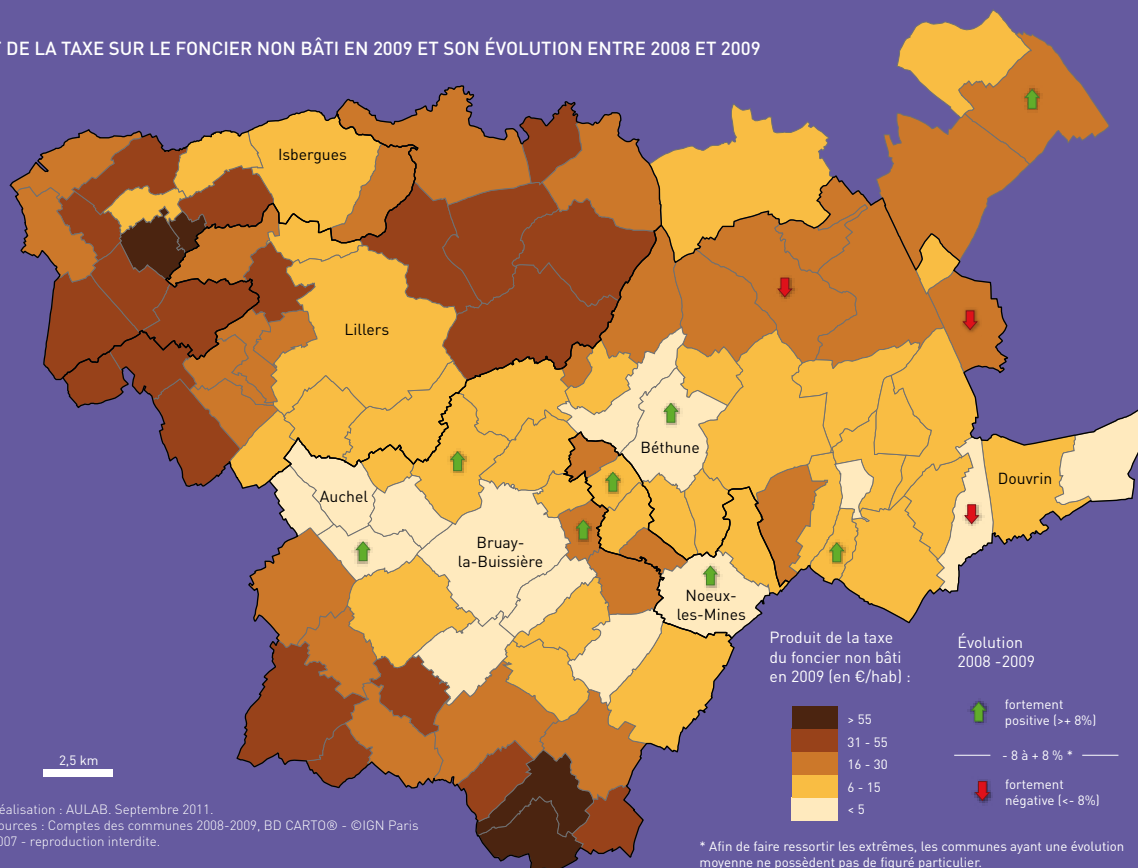
La loi qui permet aux communes d'augmenter la taxe pour lutter contre le phénomène de rétention foncière a, semble-t-il, inversé la tendance sur le territoire d'observation.

Ainsi, le produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, déjà élevé sur les communes rurales ou disposant de foncier, a significativement progressé entre 2008 et 2009 sur certaines communes comme Hesdigneul-les-Béthune (25%) ou Noyelles-les-Vermelles (65%) par exemple.

## • LE PRODUIT PAR HABITANT DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI

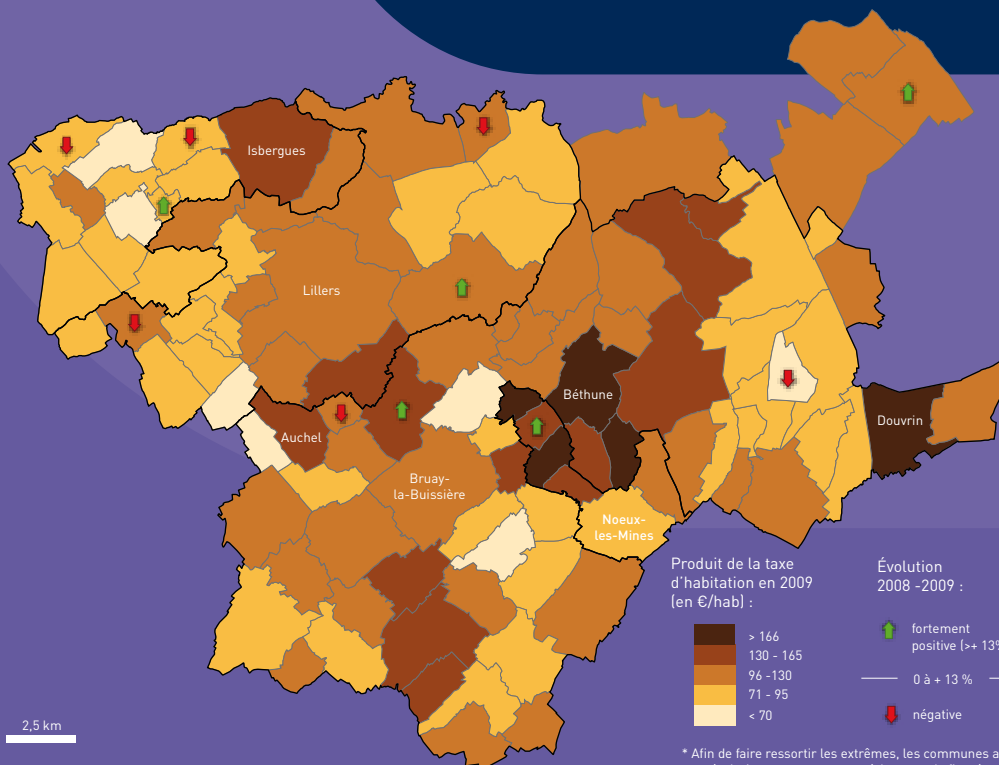
Territoire	2009	Évolution 2008-2009	Taux de variation annuel 2004-2008
CA Artois Comm	7	3,0%	-2,6%
CC Artois Flandres	17	0,8%	-2,2%
CC Artois Lys	21	1,2%	-2,6%
CC Noeux et Environs	7	7,3%	-0,7%
Communes de Flandre	13	0,6%	-0,9%
Territoire d'observation	9	2,4%	-2,4%
Département du Pas de Calais	1	11,1%	9,2%

## • LE PRODUIT DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI EN 2009 ET SON ÉVOLUTION ENTRE 2008 ET 2009



# LA TAXE D'HABITATION : LA PLUS FORTE CROISSANCE DE RESSOURCES POUR LES COLLECTIVITÉS

LE PRODUIT DE LA TAXE D'HABITATION EN 2009 ET SON ÉVOLUTION ENTRE 2008 ET 2009



Réalisation : AULAB, Septembre 2011.  
Sources : Comptes des communes 2008-2009, BD CARTO© - ©IGN Paris 2007 - reproduction interdite.

\* Afin de faire ressortir les extrêmes, les communes ayant une évolution moyenne ne possèdent pas de figuré particulier. A noter, l'évolution n'est pas disponible sur la commune de Verquigneul.

## LA CARTE EN DÉTAIL



### Taxe élevée

Comme en 2008, le produit par habitant de la taxe d'habitation est plus important sur les zones de densité de population ou de taux d'imposition élevé :

- l'agglomération de Béthune (la commune de Béthune, sa 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> couronnes);
- une partie de l'ancien bassin minier (Auchel, Houdain, Lapugnoy);
- Isbergues et ses environs ;
- l'extrémité Est du territoire ainsi qu'une partie du Bas-Pays (Douvrin, La Couture et Vieille Chapelle).



### Augmentation forte

La croissance du produit par habitant de la taxe d'habitation entre 2008 et 2009 a été supérieure à la moyenne du territoire d'observation (4,7%) sur les communes en vert clair et plus particulièrement sur les communes en vert foncé comme par exemple Rombly, Gonnehem, Fouquières-les-Béthune, ou Fleurbaix.

La taxe d'habitation représente 21% des recettes des collectivités en 2009.

Le produit de la taxe d'habitation a augmenté de près de 5% sur le territoire d'observation entre 2008 et 2009. Il est passé de 117€ à 122€/habitant, une augmentation comparable au taux de variation annuel relevé entre 2004 et 2008. A noter que parmi les 4 taxes locales, le produit de la taxe d'habitation est celui qui a le plus augmenté entre 2008 et 2009.

La progression du produit de la taxe d'habitation varie fortement selon la taille de la commune : il a augmenté de 9% sur les communes de 1 000 à 5 000 habitants, de 4% sur les communes de plus de 5 000 habitants et de 3% sur les communes de moins de 1 000 habitants.

Entre 2004 et 2008, le produit par habitant de la taxe d'habitation avait progressé sur toutes les communes du territoire d'observation sans exception.

En revanche entre 2008 et 2009, il a diminué sur certaines communes pour lesquelles l'augmentation de population entre les deux dates (à taux d'imposition sensiblement identique) a fait baisser le produit de la taxe par habitant.

En 2008 comme en 2009, le produit de la taxe d'habitation varie très fortement d'une commune à l'autre sur le territoire d'observation. Ainsi, il reste élevé pour les

## RAPPEL:

Le niveau du produit de la taxe d'habitation varie selon plusieurs facteurs :

- la taille et la population de la commune ;
- la présence de services et d'équipements ;
- la valeur locative des biens de la commune ;
- les décisions des élus locaux par la fixation de taux plus ou moins élevés.

communes de plus de 5 000 habitants comme Béthune (247€/habitant) et faible sur les communes de moins de 1 000 habitants comme Givenchy-lès-la-Bassée (46€/habitant).

## LE PRODUIT PAR HABITANT DE LA TAXE D'HABITATION

Territoire	Évolution		Taux de variation annuel 2004-2008
	2009	2008-2009	
CA Artois Comm	128	4,8%	5,1%
CC Artois Flandres	113	2,8%	5,6%
CC Artois Lys	103	4,5%	5,5%
CC Noeux et Environs	110	5,1%	5,6%
Communes de Flandre	112	5,8%	10,8%
<b>Territoire d'observation</b>	<b>122</b>	<b>4,7%</b>	<b>5,4%</b>
Département du Pas de Calais	80	10,1%	9,8%



## LA TAXE SUR LE FONCIER BÂTI : UNE RESSOURCE ESSENTIELLE POUR LES COLLECTIVITÉS EN AUGMENTATION DEPUIS 2008

En 2009, la taxe sur le foncier bâti rapporte en moyenne **200€/habitant** aux communes du territoire d'observation, un revenu plus de deux fois supérieur à la moyenne départementale (87€/habitant).

Il s'agit de la **taxe locale qui rapporte le plus aux collectivités après la taxe professionnelle**.

A noter que la **croissance annuelle** du produit par habitant de la taxe sur le foncier bâti est **moins forte entre 2008 et 2009 qu'entre 2004 et 2008** (respectivement 4,1% et 4,7%).

De plus, sa progression varie fortement selon la taille de la commune : le produit par habitant a augmenté de **8%** sur les

**communes de 1 000 à 5 000 habitants**, de 4% sur les communes de plus de 5 000 habitants et de 3% sur les communes de moins de 1 000 habitants.

Comme nous l'avons déjà remarqué en 2008, il existe une **grande amplitude** entre le produit par habitant le plus fort et le plus

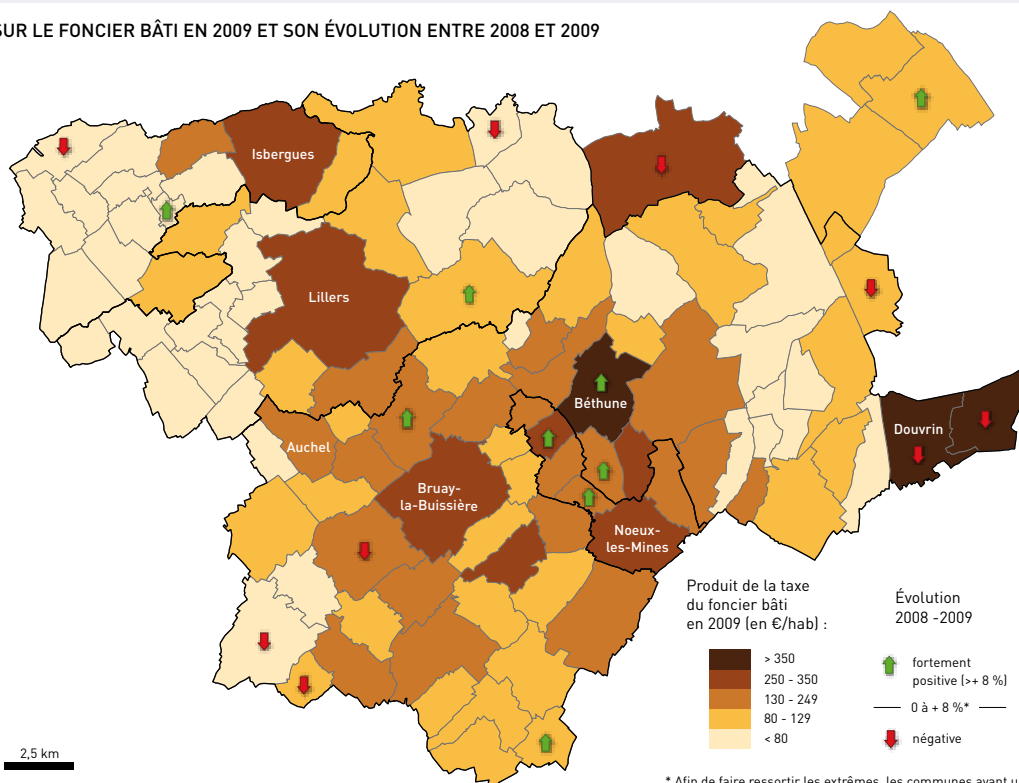
faible : 769€/habitant à Billy-Berclau et 27 €/habitant à Givenchy-lès-la-Bassée.

On constate sur certaines communes une chute du produit par habitant de la taxe sur le foncier bâti entre 2008 et 2009, essentiellement causée par la croissance du nombre d'habitants.

### LE PRODUIT PAR HABITANT DE LA TAXE SUR LE FONCIER BÂTI

Territoire	2009	Évolution 2008-2009	Taux de variation annuel 2004-2008
CA Artois Comm	210	4,3%	4,4%
CC Artois Flandres	180	3,2%	4,7%
CC Artois Lys	143	3,6%	4,4%
CC Noeux et Environs	247	4,6%	4,9%
Communes de Flandre	155	3,9%	10,8%
<b>Territoire d'observation</b>	<b>200</b>	<b>4,1%</b>	<b>4,7%</b>
Département du Pas de Calais	87	11,6%	9,4%

### LE PRODUIT DE LA TAXE SUR LE FONCIER BÂTI EN 2009 ET SON ÉVOLUTION ENTRE 2008 ET 2009



Réalisation : AULAB. Septembre 2011.

Sources : Comptes des communes 2008-2009, BD CARTO® - ©IGN Paris 2007 - reproduction interdite.

#### RAPPEL :

Les communes où la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti sont les plus élevées sont les communes de plus de 5 000 habitants.

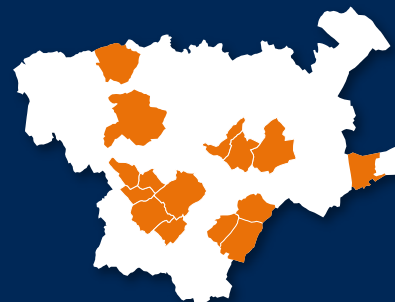
En effet, ces communes offrent un certain nombre de services et d'équipements, une valeur locative des biens plus forte, ce qui leur impose d'appliquer des taux plus élevés.

Spatialement, le produit de la taxe sur le foncier bâti se répartit de façon très similaire au produit de la taxe d'habitation.

Ainsi, les zones urbaines et leurs périphéries appliquent un taux plus élevé qu'ailleurs.

Enfin pour rappel, la taxe sur le foncier bâti est également payée par les entreprises, ce qui explique que Douvrin et Billy-Berclau perçoivent le produit le plus élevé.

#### COMMUNES DE PLUS DE 5 000 HABITANTS



Sources : INSEE 2006, BD CARTO® - ©IGN Paris 2007 - reproduction interdite.

## ○ LA TAXE PROFESSIONNELLE : UN PRODUIT EN AUGMENTATION AVANT LA RÉFORME

La taxe professionnelle rapporte en moyenne **263€/habitant** aux communes du territoire d'observation en 2009, un **montant** supérieur à la moyenne départementale (186€/habitant) et **majeur dans les recettes fiscales des collectivités.**

Si le produit par habitant de la taxe professionnelle est resté **stable entre 2004 et 2008** sur le territoire d'observation, il a progressé de 4% entre 2008 et 2009.

Cette évolution est très inégale sur le territoire d'observation. En effet, on note une hausse de 5,5% sur la Communauté d'Agglomération Artois Comm (après avoir diminué entre 2004 et 2008), alors qu'il a baissé de 8,6% sur la Communauté de Communes de Noeux et Environs. Une réduction qui s'explique soit par la diminution des taux d'imposition, soit dans

certains cas par le réajustement des taux d'imposition sur la moyenne intercommunale comme à Bruay-la-Buissière ou à Auchel par exemple.

Il apparaît également que l'augmentation du produit par habitant de la taxe professionnelle entre 2008 et 2009 **varie fortement selon la taille de la commune** : il a augmenté de près de 9% sur les communes de 1 000 à 5 000 habitants, de 5% sur les communes de moins de 1 000 habitants et de plus de 2% sur les communes de plus de 5 000 habitants.

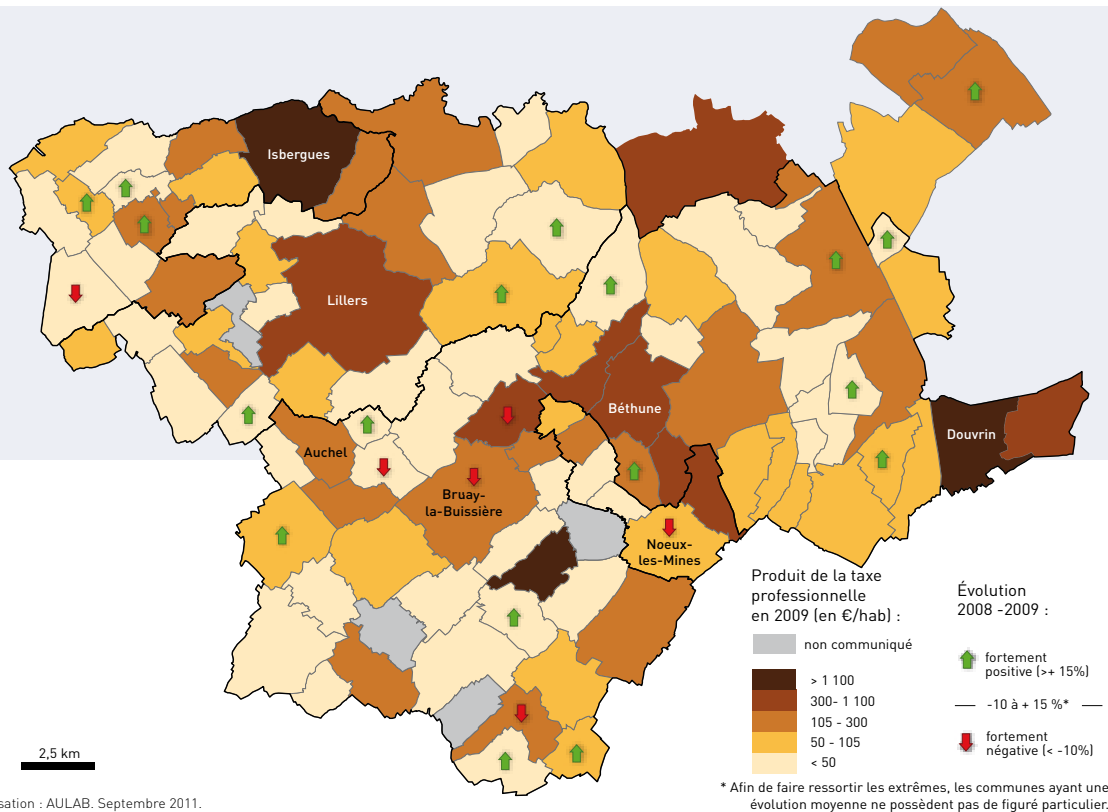
Enfin en 2008, 43% des communes du périmètre d'observation dégageaient un produit de la taxe professionnelle inférieur à 50€ par habitant. **Ces communes rurales ou résidentielles où les commerces et les entreprises sont rares sont plus**

**nombreuses aujourd'hui puisqu'elles représentent près de 45% des communes.** La redistribution spatiale des commerces et des entreprises semble se poursuivre. En effet, "les petits commerces" continuent de fermer dans les communes rurales au profit des grandes surfaces dans les zones d'activités.

### • LE PRODUIT PAR HABITANT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Territoire	Évolution		Taux de variation annuel 2004-2008
	2009	2008-2009	
CA Artois Comm	259	5,5%	-1,1%
CC Artois Flandres	669	0,8%	4,2%
CC Artois Lys	143	2,9%	2,7%
CC Noeux et Environs	168	-8,6%	0%
Communes de Flandre	240	7,2%	3,2%
<b>Territoire d'observation</b>	<b>263</b>	<b>4%</b>	<b>0,1%</b>
Département du Pas de Calais	186	12%	7,8%

### • LE PRODUIT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE EN 2009 ET SON ÉVOLUTION ENTRE 2008 ET 2009



Réalisation : AULAB. Septembre 2011.  
Sources : Comptes des communes 2008-2009, BD CARTO® - ©IGN Paris 2007 - reproduction interdite.



### RAPPEL : LA LOCALISATION DES ZONES D'ACTIVITÉS

La carte ci-contre met en évidence la localisation des zones d'activités (rouge) sur le territoire d'observation. La **corrélation** apparaît clairement. Ainsi les communes disposant d'un produit élevé de la taxe professionnelle possèdent une zone d'activités ou un nombre significatif d'entreprises sur leur territoire.

Sources : BD CARTO® - ©IGN Paris 2007 - reproduction interdite / AULAB.

## LA POURSUITE DE L'AFFAIBLISSEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE AUX FINANCES DES COMMUNES

Alors que le produit fiscal des collectivités a augmenté sur l'ensemble du territoire d'observation entre 2008 et 2009 (+4,2%), la contribution de la taxe professionnelle continue de diminuer. Une diminution néanmoins plus faible qu'entre 2004 et 2008. En effet, sur cette période, la part de la taxe professionnelle dans les recettes des collectivités baissait de 2,4% chaque année. Entre 2008 et 2009, cette décroissance n'est plus que de 0,2%.

Cependant, la taxe professionnelle représente encore 44,3% des recettes des collectivités en 2009. Ainsi malgré une diminution fréquente de la part de la taxe professionnelle dans le produit fiscal des

communes, elle reste tout de même prédominante.

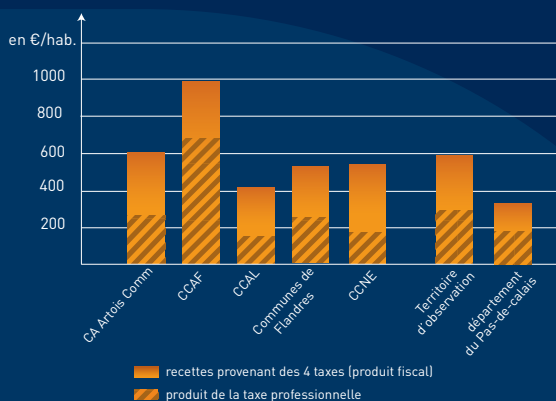
C'est encore le cas de la Communauté de Communes Artois-Flandres en 2009 dont 68,4% des revenus fiscaux proviennent de la taxe professionnelle. La ville d'Isbergues perçoit toujours 74% de ses revenus fiscaux de la taxe professionnelle.

Les communes de Flandres et la Communauté d'Agglomération Artois Comm sont les seuls territoires où la part de la taxe professionnelle a augmenté entre 2008 et 2009. Par exemple sur la commune de Ruitz, qui collecte 92% de ses recettes fiscales de la taxe professionnelle, on constate une légère augmentation de cette dernière (0,7%) entre 2008 et 2009.

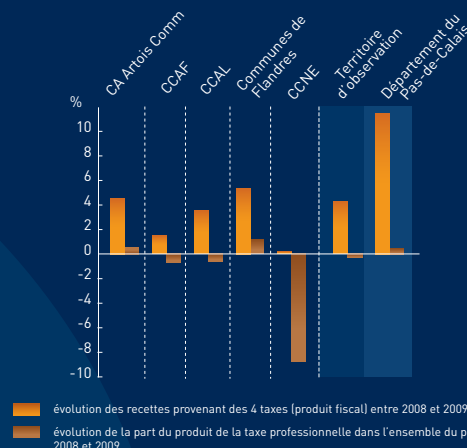
Réciproquement, le recul de la part de la taxe professionnelle dans les recettes fiscales a été très fort sur la Communauté de Communes de Noeux et Environs entre 2008 et 2009 puisqu'elle a diminué de près de 9%. Sur la commune de Noeux-les-Mines par exemple, elle a baissé de près de 18% sur cette période.

En 2008, 47% des communes du périmètre d'observation collectaient moins de 20% de leurs revenus fiscaux de la taxe professionnelle. En 2009, elles sont moins nombreuses (44%). La liste des communes qui devraient être moins concernées par la réforme de la taxe professionnelle dès 2010 diminue.

### LE PRODUIT PAR HABITANT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE DANS L'ENSEMBLE DES RECETTES FISCALES DES COLLECTIVITÉS EN 2009

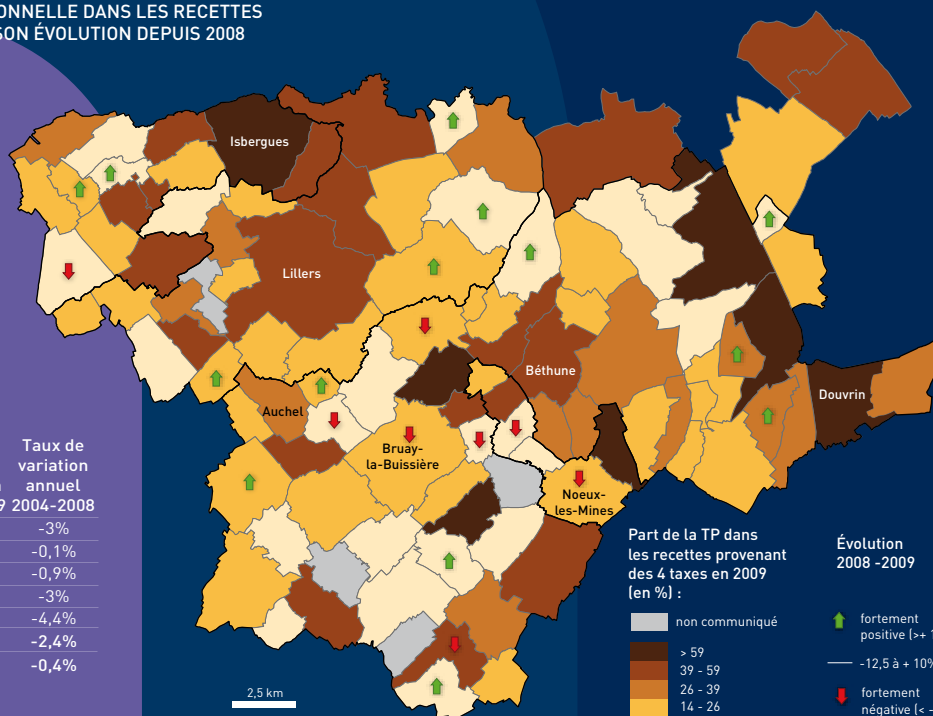


### ÉVOLUTION 2008-2009 DE LA PART DU PRODUIT PAR HABITANT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE DANS LES RECETTES FISCALES DES COLLECTIVITÉS

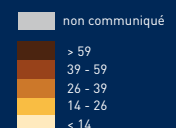


### LA PART DE LA TAXE PROFESSIONNELLE DANS LES RECETTES DES COLLECTIVITÉS EN 2009 ET SON ÉVOLUTION DEPUIS 2008

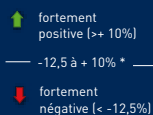
Territoire	Taux de variation annuel	
	2009	2008-2009
CA Artois Comm	42,9%	0,5%
CC Artois Flandres	68,4%	-0,7%
CC Artois Lys	34,9%	-0,6%
CC Noeux et Environs	31,6%	-8,8%
Communes de Flandre	46,1%	1,4%
Territoire d'observation	44,3%	-0,2%
Département du Pas de Calais	52%	0,5%



Part de la TP dans les recettes provenant des 4 taxes en 2009 (en %) :



Évolution 2008-2009



Réalisation : AULAB, Septembre 2011.  
Sources : Comptes des communes 2008-2009, BD CARTO® - ©IGN Paris 2007 - reproduction interdite.

\* Afin de faire ressortir les extrêmes, les communes ayant une évolution moyenne ne possèdent pas de figuré particulier.

# Le niveau d'imposition des communes

En 2009 l'indice du niveau d'imposition est de 0,9, il a légèrement diminué depuis 2008 (0,7%). À noter qu'entre 2004 et 2008, le taux de variation annuelle du niveau d'imposition était positif (1,2%). Autrement dit, la croissance de la pression fiscale sur les ménages (ou l'augmentation des taux d'impositions) observée entre 2004 et 2008 s'est inversée entre 2008 et 2009. Cette année, la pression fiscale sur les ménages a légèrement diminué. La forte augmentation du produit fiscal entre 2008 et 2009 (4,2%) a notamment permis cela.

Comme en 2008, les communes de plus de 5 000 habitants (les pôles de centralité du territoire d'observation) ainsi que les communes périurbaines ont tendance à "sur imposer" afin éventuellement d'assurer leurs charges de fonctionnement. En effet, les communes de Noeux-les-Mines (1,3), Isbergues (1,3), Lillers (1,3), Béthune (1,1), Auchel (1,1), ou Bruay-la-Buissière (1,1) pratiquent des taux d'imposition élevés.

C'est également le cas de communes périurbaines comme Fouquereuil (1,4), Beuvry (1,1) ou Verquigneul (1,1).

À l'inverse, sur les communes du Nord-Est et du Sud du territoire d'observation, le produit fiscal est beaucoup plus faible que le potentiel fiscal. Ces communes ayant

## • RAPPORT ENTRE LE POTENTIEL FISCAL ET LES RECETTES RÉELLES DES COLLECTIVITÉS

	Le potentiel fiscal (en €/habitant)		Le produit fiscal (en €/habitant)		L'indice du niveau d'imposition		
	2009	Évolution 2008-2009	2009	Évolution 2008-2009	2009	Évolution 2008-2009	Taux de variation annuel 2004-2008
CA Artois Comm	689	3,7%	604	4,9%	0,9	1,3%	0,9%
CC Artois Flandres	795	3,7%	979	1,5%	1,2	-2,2%	0,8%
CC Artois Lys	369	2,2%	410	3,5%	1,1	1,2%	2,9%
CC Noeux et Environs	469	-3,0%	533	0,2%	1,1	3,2%	0,9%
Communes de Flandre	702	4,9%	520	5,7%	0,7	0,8%	4,8%
Territoire d'observation	645	3,3%	594	4,2%	0,9	-0,7%	1,2%

peu de charges, leur indice de niveau d'imposition est inférieur à 0,9 : 0,7 à Diéval, 0,3 à Festubert, 0,2 à Givenchy-les-la-Bassée.

41% des communes du territoire d'observation (principalement de l'Est) ont vu la pression fiscale sur leurs ménages augmenter plus vite que leur potentiel fiscal entre 2008 et 2009 (ce qui se traduit par une augmentation de leur indice de niveau d'imposition). Un phénomène qui résulte soit de l'augmentation des taux d'imposition, soit de la diminution du nombre de ménages imposables (paupérisation des ménages) entre les deux dates.

À Richebourg par exemple, pendant que le potentiel fiscal augmentait de 2,6%, le produit fiscal augmentait de 13,5%.

Cependant l'indice de niveau d'imposition étant encore de 0,4, la commune applique des taux d'impositions faibles et n'exerce pas de pression fiscale notable sur ses ménages.

À Auchel en revanche, où l'indice du niveau d'imposition est déjà supérieur à 1 (1,1), le produit fiscal a augmenté de 5,9% (560€/habitant en 2009) pendant que le potentiel fiscal progressait de seulement 1,8% (489€/habitant en 2009). Une augmentation de plus de 4% de l'indice de niveau d'imposition entre 2008 et 2009 principalement dû à une baisse notable de la population. Autrement dit, la commune continue de "sur imposer" un volume de ménages imposables de plus en plus faible.

$$\text{Niveau d'imposition des communes} = \frac{\text{Produit fiscal}}{\text{Potentiel fiscal}}$$

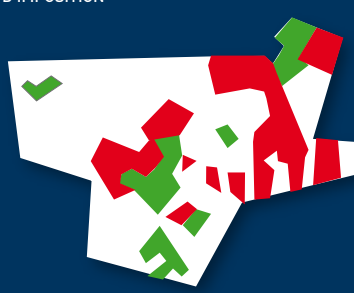
- > 1 : produit fiscal > potentiel fiscal  
→ la commune applique des taux d'imposition élevés
- < 1 : produit fiscal < potentiel fiscal  
→ la commune applique des taux faibles d'imposition

### • L'INDICE DU NIVEAU D'IMPOSITION DES COMMUNES EN 2009



■ niveau d'imposition élevé en 2009 (indice supérieur à 1,1)

### • ÉVOLUTION 2008-2009 DE L'INDICE DU NIVEAU D'IMPOSITION



■ poursuite de la "surimposition" des communes et aggravation de la pression fiscale sur les ménages : augmentation forte (>+3%) de l'indice du niveau d'imposition.

■ baisse de la pression fiscale sur les ménages, faibles taux d'imposition : diminution forte (<-3%) de l'indice du niveau d'imposition.

Réalisation : AULAB. Septembre 2011.  
Sources : Comptes des communes 2008-2009.

## ? LE POTENTIEL FISCAL

- Il est déterminé par application aux bases communales des 4 taxes directes locales du taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

- C'est un indicateur permettant d'appréhender "l'assise financière" d'une commune ou de sa capacité à lever des ressources fiscales.

- Il représente le volume de recettes que la commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait le taux moyen national d'imposition. Plus il est élevé, plus la commune est considérée comme "aisée".

## ○ THÉMATIQUES À VENIR

- Le suivi des commerces de plus de 1 000 m<sup>2</sup>
- L'emploi sur l'Artois (approche statistique)

